



MINISTÈRE DES ARMÉES

CALENDRIER PREVISIONNEL DES CONCOURS, DES EXAMENS PROFESSIONNELS, DES SELECTIONS PROFESSIONNELLES ET DU RECRUTEMENT EXPERIMENTAL

EMPLOI	C A T E G O R I E	INSCRIPTION PAR INTERNET	RETRAIT DES DOSSIERS par voie postale	RECEPTION DES DOSSIERS (clôture des inscriptions)	DATE DES EPREUVES			CONDITIONS DE PARTICIPATION	
					Consultation des titres ou examen des dossiers	ECRITES	ORALES	Concours externe	Concours interne
								Diplôme exigé	Durée des services exigés
CONCOURS NATIONAUX									
RECRUTEMENTS AVEC CONCOURS									
Ingénieurs d'études et de fabrications au titre de l'année 2020 (externe)	A	du 18/10/2019 au 25/11/2019	du 18/10/2019 au 18/11/2019	25/11/2019	A compter du 06/01/2020		A compter du 06/04/2020	Diplôme sanctionnant un 2 ^e cycle d'études supérieures, un titre ou diplôme classé au niveau 6 (anciennement niveau II) ou une équivalence reconnue.	
Ingénieurs d'études et de fabrications au titre de l'année 2020 (interne)	A	du 18/10/2019 au 25/11/2019	du 18/10/2019 au 18/11/2019	Dossier de candidature : 25/11/2019 et Dossier de RAEP : 19/03/2020			07/01/2020	A compter du 06/04/2020	4 ans de services publics au 1er janvier 2020.
Infirmiers civils en soins généraux et spécialisés du 1 ^{er} grade du ministère de la défense au titre de l'année 2020	A	du 07/01/2020 au 07/02/2020	du 07/01/2020 au 07/02/2020	14/02/2020				A compter du 23/03/2020	Concours sur titres : Diplôme d'Etat ou autorisation d'exercer la profession d'infirmier(e).
Infirmiers civils en soins généraux et spécialisés du 1 ^{er} grade du ministère de la défense au titre de l'année 2020 (session supplémentaire)	A	du 12/06/2020 au 20/07/2020	du 12/06/2020 au 20/07/2020	31/07/2020				A compter du 07/09/2020	Concours sur titres : Diplôme d'Etat ou autorisation d'exercer la profession d'infirmier(e).
Infirmiers civils en soins généraux et spécialisés du 2 ^e grade du ministère de la défense au titre de l'année 2020	A	du 12/06/2020 au 20/07/2020	du 12/06/2020 au 20/07/2020	31/07/2020				A compter du 07/09/2020	Concours sur titres : Diplôme d'Etat ou autorisation d'exercer la profession dans la spécialité ouverte au concours.
Infirmiers de la défense de classe normale au titre de l'année 2020	A	du 16/06/2020 au 20/07/2020	du 16/06/2020 au 20/07/2020	31/07/2020				A compter du 21/09/2020	Concours sur titres : Diplôme d'Etat d'infirmier ou autorisation d'exercer la profession d'infirmier(e).
Personnels civils de rééducation et médico-techniques du ministère de la défense au titre de l'année 2020	A	du 30/07/2020 au 07/09/2020	du 30/07/2020 au 07/09/2020	14/09/2020				A compter du 26/10/2020	Concours sur titres : être titulaire d'un titre de formation ou d'une autorisation d'exercer dans la spécialité ouverte au concours.
Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat au titre de l'année 2020	A	du 13/11/2019 au 20/12/2019	du 13/11/2019 au 13/12/2019	20/12/2019				A compter du 13/01/2020	Concours interne sur épreuves : ouvert aux membres du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat, aux membres du corps des éducateurs spécialisés des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles ainsi qu'aux membres du cadre d'emplois d'assistants territoriaux socio-éducatifs et aux membres du corps d'assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière. Les candidats doivent justifier, au 1 ^{er} janvier 2020, d'au moins six ans de services effectifs dans l'un des corps ou dans le cadre d'emplois susmentionnés.
Assistants de service social des administrations de l'Etat au titre de l'année 2020 (externe)	A	du 26/05/2020 au 26/06/2020	du 26/05/2020 au 26/06/2020	09/07/2020				A compter du 14/09/2020	Concours sur titres et épreuve : être titulaire du diplôme d'Etat français d'assistant de service social ou d'un titre de formation mentionné à l'article L. 411-1 du code de l'action social et de la famille permettant l'exercice de la profession.
Assistants de service social des administrations de l'Etat au titre de l'année 2020 (interne)	A	du 26/05/2020 au 26/06/2020	du 26/05/2020 au 26/06/2020	09/07/2020				A compter du 14/09/2020	Concours sur titres et épreuve : justifier de 4 ans de services publics au 1 ^{er} janvier 2020 et être titulaire du diplôme d'Etat français d'assistant de service social ou d'un titre de formation mentionné à l'article L. 411-1 du code de l'action social et de la famille permettant l'exercice de la profession.
Cadres de santé paramédicaux civils au titre de l'année 2020 (interne)	A	du 17/06/2020 au 20/07/2020	du 17/06/2020 au 20/07/2020	31/07/2020				A compter du 28/09/2020	Ouvert aux fonctionnaires du ministère des armées titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par les textes suivants : décret n° 90-360 du 23 avril 1990 modifié portant statut particulier de certains personnels hospitaliers de l'Institution nationale des invalides (infirmiers de l'INI) ; décret n° 2005-1597 du 19 décembre 2005 modifié portant statut particulier du corps d'infirmiers civils de soins généraux du ministère de la défense ; décret n° 2013-974 du 30 octobre 2013 modifié portant statut particulier du corps des techniciens paramédicaux civils du ministère de la défense ; décret n° 2014-847 du 28 juillet 2014 portant statut particulier du corps des infirmiers civils en soins généraux et spécialisés du ministère de la défense, et comptant au 1 ^{er} janvier de l'année du concours au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs des corps précités. Peuvent aussi participer à ce concours, les agents non titulaires du ministère des armées possédant l'un des diplômes, titres ou autorisations requis pour être recrutés dans l'un des corps susmentionnés et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière ou de la filière médico-technique et de rééducation. Les candidats titulaires des certificats cités à l'article 2 du décret n° 95-926 du 18 août 1995 modifié portant création d'un diplôme de cadre de santé sont dispensés de la détention du diplôme de cadre de santé.
Techniciens supérieurs d'études et de fabrications de 2 ^e classe au titre de l'année 2020 (externe)	B	du 03/12/2019 au 21/01/2020	du 03/12/2019 au 07/01/2020	21/01/2020	A compter du 10/02/2020			A compter du 11/05/2020	Titre ou diplôme de niveau 5 (anciennement niveau III) ou d'une équivalence reconnue.
Techniciens supérieurs d'études et de fabrications de 2 ^e classe au titre de l'année 2020 (interne)	B	du 03/12/2019 au 21/01/2020	du 03/12/2019 au 07/01/2020	Dossier de candidature : 21/01/2020 et Dossier de RAEP : 17/04/2020			11/02/2020	A compter du 11/05/2020	4 ans de services publics au 1er janvier 2020.
Techniciens supérieurs d'études et de fabrications de 3 ^e classe au titre de l'année 2020 (externe)	B	du 03/12/2019 au 21/01/2020	du 03/12/2019 au 07/01/2020	21/01/2020	A compter du 10/02/2020			A compter du 02/06/2020	Baccalauréat ou Titre ou diplôme classé au moins au niveau 4 (anciennement niveau IV) ou d'une équivalence reconnue.
Techniciens supérieurs d'études et de fabrications de 3 ^e classe au titre de l'année 2020 (interne)	B	du 03/12/2019 au 21/01/2020	du 03/12/2019 au 07/01/2020	Dossier de candidature : 21/01/2020 et Dossier de RAEP : 30/04/2020			11/02/2020	A compter du 02/06/2020	au moins 4 ans de services publics au 1er janvier 2020.



MINISTÈRE DES ARMÉES

CALENDRIER PREVISIONNEL DES CONCOURS, DES EXAMENS PROFESSIONNELS, DES SELECTIONS PROFESSIONNELLES ET DU RECRUTEMENT EXPERIMENTAL

EMPLOI	C A T E G O R I E	INSCRIPTION PAR INTERNET	Par exception RETRAIT DES DOSSIERS par voie postale	RECEPTION DES DOSSIERS (clôture des inscriptions)	DATE DES EPREUVES			CONDITIONS DE PARTICIPATION	
					Consultation des titres ou examen des dossiers	ECRITES	ORALES	Concours externe	Concours interne
								Diplôme exigé	Durée des services exigés
CONCOURS DECONCENTRES									
RECRUTEMENTS AVEC CONCOURS									
Techniciens paramédicaux civils de classe normale du ministère de la défense au titre de l'année 2020	B	du 16/06/2020 au 20/07/2020	du 16/06/2020 au 20/07/2020	31/07/2020			A compter du 07/09/2020	Concours sur titres : être titulaire d'un titre de formation ou d'une autorisation d'exercer dans la spécialité ouverte au concours.	
Concours de secrétaires administratifs de classe normale au titre de l'année 2020 (interne)	B	du 19/12/2019 au 30/01/2020	du 19/12/2019 au 20/01/2020	Dossier de candidature : 30/01/2020 et Dossier de RAEP : 14/05/2020		05/03/2020	A compter du 08/06/2020	Au moins 4 ans de service publics au 1er janvier 2020.	
Aides-soignants civils du ministère de la défense au titre de l'année 2020 (concours externe sur titres)	C	du 03/03/2020 au 03/04/2020	du 03/03/2020 au 03/04/2020	16/04/2020	A compter du 25/05/2020		A compter du 29/06/2020	Etre titulaire de l'un des titres suivants : diplôme professionnel d'aide-soignant ou certificat d'aptitude à la fonction d'aide-soignant ou attestation aux fonctions d'aide-soignant. Peuvent également être admis à concourir les personnes ayant satisfait, après 1971, à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier ou, après 1979, du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.	
Agents techniques principaux du ministère de la défense de 2 ^e classe au titre de l'année 2020 (externe)	C	du 07/01/2020 au 07/02/2020	du 07/01/2020 au 07/02/2020	14/02/2020		19/03/2020	A compter du 02/06/2020	BEP ou CAP ou titres de niveau 3 ((anciennement niveau V).	
Agents techniques principaux du ministère de la défense de 2 ^e classe au titre de l'année 2020 (interne)	C	du 07/01/2020 au 07/02/2020	du 07/01/2020 au 07/02/2020	14/02/2020		19/03/2020	A compter du 02/06/2020	au moins 1 an de services publics au 1er janvier 2020.	
RECRUTEMENTS SANS CONCOURS									
Agents techniques du ministère de la défense au titre de l'année 2020	C	du 09/01/2020 au 11/02/2020	du 09/01/2020 au 11/02/2020	25/02/2020	A compter du 30/03/2020		04/05/2020	Pas de diplômes requis.	

SEULS LES ARRETES D'OUVERTURE DES CONCOURS, DES EXAMENS PROFESSIONNELS ET DU RECRUTEMENT EXPERIMENTAL PUBLIES AU JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE PERMETTRONT DE LES ORGANISER.



MINISTÈRE DES ARMÉES

CALENDRIER PREVISIONNEL DES CONCOURS, DES EXAMENS PROFESSIONNELS, DES SELECTIONS PROFESSIONNELLES ET DU RECRUTEMENT EXPERIMENTAL

EXAMENS, CONCOURS et SELECTIONS PROFESSIONNELS	CATEGORIE	INSCRIPTION PAR INTERNET	Par exception RETRAIT DES DOSSIERS par voie postale	RECEPTION DES DOSSIERS (clôture des inscriptions)	DATE DES EPREUVES			CONDITIONS DE PARTICIPATION
					Consultation des titres ou examen des dossiers	ECRITES	ORALES	
EXAMENS PROFESSIONNELS								
Attaché principal d'administration de l'Etat au titre de l'année 2021	A	du 14/05/2020 au 16/06/2020	du 14/05/2020 au 16/06/2020	Dossier de candidature : 30/06/2020 et Dossier de RAEP : 30/06/2020			A compter du 21/09/2020	Ouvert aux attachés qui, conformément aux dispositions du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat, sont rattachés à la ministre des armées. Les intéressés doivent justifier avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et avoir atteint le 5 ^e échelon du grade d'attaché.
Attaché d'administration de l'Etat au titre de l'année 2021	A	du 19/03/2020 au 21/04/2020	du 19/03/2020 au 21/04/2020	Dossier de candidature : 30/04/2020 et Dossier de RAEP : 01/10/2020		25/06/2020	A compter du 02/11/2020	Ouvert aux secrétaires administratifs du ministère des armées, justifiant d'au moins six années de services publics dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie B ou de niveau équivalent.
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère de la défense au titre de l'année 2021	B	du 18/02/2020 au 18/03/2020	du 18/02/2020 au 18/03/2020	Dossier de candidature : 31/03/2020 et Dossier de RAEP : 31/07/2020		30/04/2020	A compter du 07/09/2020	ouvert aux secrétaires administratifs de classe supérieure du ministère des armées, justifiant d'au moins un an dans le 5 ^e échelon de leur grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.
Secrétaire administratif de classe supérieure du ministère de la défense au titre de l'année 2021	B	du 18/02/2020 au 18/03/2020	du 18/02/2020 au 18/03/2020	31/03/2020		19/05/2020		Ouvert aux secrétaires administratifs de classe normale du ministère des armées, qui ont au moins atteint le 4 ^e échelon de leur grade et qui justifient d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.
Secrétaire administratif de classe normale du ministère de la défense au titre de l'année 2020	B	du 05/11/2019 au 17/12/2019	du 05/11/2019 au 05/12/2019	17/12/2019	A compter du 20/01/2020		A compter du 04/05/2020	Ouvert aux adjoints administratifs du ministère de la défense et aux fonctionnaires détachés dans ce corps, justifiant au 1 ^{er} janvier 2020 de sept années de service publics.
Secrétaire administratif de classe normale du ministère de la défense au titre de l'année 2021	B	du 09/04/2020 au 14/05/2020	du 09/04/2020 au 14/05/2020	27/05/2020	A compter du 22/06/2020		A compter du 19/10/2020	Ouvert aux adjoints administratifs du ministère de la défense et aux fonctionnaires détachés dans ce corps, justifiant au 1 ^{er} janvier 2021 de sept années de service publics.
Technicien supérieur d'études et de fabrications de 1 ^{re} classe au titre de l'année 2021	B	du 10/03/2020 au 10/04/2020	du 10/03/2020 au 10/04/2020	Dossier de candidature : 24/04/2020 et Dossier de RAEP : 31/08/2020		28/05/2020	A compter du 28/09/2020	Ouvert aux TSEF2C du ministère des armées, qui justifient d'au moins un an dans le 5 ^e échelon de leur grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.
Technicien supérieur d'études et de fabrications de 2 ^e classe au titre de l'année 2021	B	du 10/03/2020 au 10/04/2020	du 10/03/2020 au 10/04/2020	Dossier de candidature : 24/04/2020 et Dossier de RAEP : 31/08/2020		28/05/2020	A compter du 28/09/2020	Ouvert aux TSEF3C du ministère des armées, qui ont au moins atteint le 4 ^e échelon de leur grade et qui justifient d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.
CONCOURS PROFESSIONNEL								
SELECTIONS PROFESSIONNELLES								
Cadre de santé au titre de l'année 2020	A	du 07/01/2020 au 19/02/2020	du 07/01/2020 au 07/02/2020	19/02/2020			A compter du 16/03/2020	Ouverte aux candidats relevant des corps des infirmiers de soins généraux et des techniciens paramédicaux civils du ministère de la défense mentionnés à l'article 8 du décret n° 2015-303 du 17 mars 2015 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux civils du ministère de la défense, titulaires de leur grade au 1 ^{er} janvier 2020.
Infirmier au titre de l'année 2020	A	du 17/12/2019 au 07/02/2020	du 17/12/2019 au 27/01/2020	Dossier de candidature : 07/02/2020 et dossier de RAEP : 07/05/2020		03/03/2020	A compter du 08/06/2020	Ouverte aux aides-soignants du ministère de la défense ayant la qualité de titulaire au 1 ^{er} janvier 2020.
Aide-soignant au titre de l'année 2020	C	du 17/12/2019 au 07/02/2020	du 17/12/2019 au 27/01/2020	07/02/2020		03/03/2020		Ouverte aux agents des services hospitaliers qualifiés civils du ministère de la défense titulaires réunissant au moins trois ans de fonctions en cette qualité au 1 ^{er} janvier 2020.

SEULS LES ARRETES D'OUVERTURE DES CONCOURS, DES EXAMENS PROFESSIONNELS ET DES RECRUTEMENTS RESERVES SAUVADET PUBLIES AU JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE PERMETTRONT DE LES ORGANISER.

Liens INTERNET:

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTERE DE LA DEFENSE

SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES CIVILES

SOUS-DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL

DEPARTEMENT CARRIERES ET COMPETENCES

BUREAU DE LA FORMATION ET DU PILOTAGE DES CONCOURS ET DES EXAMENS PROFESSIONNELS

Pour télécharger un dossier d'inscription, consulter les résultats ou le calendrier des concours
www.concours-civils.defense.gouv.fr

Pour s'informer :

www.defense.gouv.fr

Cliquer sur emploi puis sur recrutement et enfin sur concours-civils



Secrétariat général pour l'administration



MINISTÈRE DES ARMÉES

CALENDRIER PREVISIONNEL DES CONCOURS, DES EXAMENS PROFESSIONNELS, DES SELECTIONS PROFESSIONNELLES ET DU RECRUTEMENT EXPERIMENTAL

RECRUTEMENT EXPERIMENTAL (loi de programmation militaire n° 2018-607 du 13/07/2018)	C A T E G O R I E	INSCRIPTION PAR INTERNET	Par exception RETRAIT DES DOSSIERS par voie postale	RECEPTION DES DOSSIERS (clôture des inscriptions)	DATE DES EPREUVES		CONDITIONS DE PARTICIPATION	
					Consultation des titres ou examen des dossiers	ECRITES		ORALES
Techniciens supérieurs d'études et de fabrications de 3 ^e classe du ministère de la défense au titre de l'année 2020	B	du 17/12/2019 au 31/01/2020	du 17/12/2019 au 17/01/2020	31/01/2020	A compter du 23/03/2020		A compter du 04/05/2020	Etre titulaire d'un baccalauréat ou titre ou diplôme classé au moins au niveau 4 (anciennement niveau IV) ou d'une équivalence reconnue. Ces recrutements ne sont pas ouverts aux militaires, ni aux magistrats, ni aux fonctionnaires relevant de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, en activité, en détachement ou en congé parental ni aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.

SEULS LES ARRETES D'OUVERTURE DES CONCOURS, DES EXAMENS PROFESSIONNELS ET DES SELECTIONS PROFESSIONNELLES PUBLIES AU JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE PERMETTRONT DE LES ORGANISER.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTERE DE LA DEFENSE
SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES CIVILES
SOUS-DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL
DEPARTEMENT CARRIERES ET COMPETENCES
BUREAU DE LA FORMATION ET DU PILOTAGE DES CONCOURS ET DES EXAMENS PROFESSIONNELS

**Liens INTERNET:**

Pour télécharger un dossier d'inscription, consulter les résultats ou le calendrier des concours
www.concours-civils.defense.gouv.fr

Pour s'informer :

www.defense.gouv.fr
Cliquer sur emploi puis sur recrutement et enfin sur concours-civils